

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 1^{er} MAI 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois de mai deux mille dix-huit, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1840-05-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 1.1.3 B) Dossier relatif aux cotes d'inondation : Rencontre à Québec le 9 mai 2018.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1841-05-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 3 avril 2018, soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

A.1 **Règlement 401-17**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 401-17 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but de modifier les normes relatives à l'architecture et à l'apparence extérieure de constructions et aux piscines.

A.2 **Règlement 404-1**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 404-1 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie les normes concernant les fondations des bâtiments pour les secteurs hors de la plaine inondable.

B) **Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu**

B.1 **Règlement 481-17**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 481-17 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement retire les dispositions relatives au drainage des lots.

B.2 **Règlement 482-17**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 482-17 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la hauteur maximale des bâtiments accessoires.

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 536 - Entrée en vigueur**

Le directeur général soumet que le règlement 536 de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur conformément à la Loi le 16 avril 2018, suite à un avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire émis à cette fin. Ce règlement modifie le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu concernant une dérogation en plaine inondable visant la reconstruction du pont du ruisseau Bleury (Hazen) en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

1.1.3 **Urbanisme - Divers**

A) **Plaine inondable - Mandat**

Les membres du comité administratif recommandent d'octroyer un mandat à la firme Biome Environnement en vue d'établir la ligne des hautes eaux par la méthode botanique, le tout pour un montant de 21 500\$, taxes en sus.

CAPV2018-05-01

**B) Dossier relatif aux cotes d'inondation -
Rencontre à Québec le 9 mai 2018**

Le directeur général soumet que suite à la lettre acheminée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) par M. Dave Turcotte, député de Saint-Jean, le ministère tiendra une rencontre avec les représentants de l'Association des citoyens de la plaine inondable, le 9 mai à 15h15, à Québec, à laquelle les membres du conseil sont invités.

CONSIDÉRANT QUE les enjeux relatifs à la ligne hydrique ne sont pas les mêmes pour la MRC du Haut-Richelieu et quelques membres de l'Association des citoyens de la plaine inondable;

CONSIDÉRANT QU'une période d'une heure est accordée pour la rencontre avec le MDDELCC le 9 mai 2018 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil siègent en séance ordinaire le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu doit procéder à la réalisation d'une étude complémentaire visant à établir la ligne des hautes eaux par la méthode botanique afin d'argumenter plus amplement le dossier relatif à l'établissement des cotes d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE certaines données n'ont pas encore été transmises par la Commission mixte internationale (CMI) pour la réalisation d'analyses et de modélisation plus précises;

EN CONSÉQUENCE;

1842-05-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif décline l'offre du bureau du député Dave Turcotte pour rencontrer les représentants du MDDELCC conjointement avec les représentants de l'association des citoyens de la plaine inondable le 9 mai 2018;

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Projet de développement de la rivière Richelieu

Les membres du comité administratif accordent une période de 30 minutes à Mme Isabelle Charlebois, gestionnaire en tourisme du CETHR, pour présenter le projet de développement de la rivière Richelieu, le tout suite à la demande de M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, pour en faire un dossier régional.

**2.2 Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville -
Aide financière**

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'une aide financière de 17 580\$ à même l'enveloppe réservée au secteur périurbain du FDT relativement au projet « Renovations majeures au manège de compétitions (amphithéâtre extérieur) » déposé par le Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville.

2.3 FQMAMA - Quartier Alzheimer

Le directeur général soumet qu'une demande d'aide financière a été déposée pour un montant de 50 000\$ dans le cadre de la réalisation d'un plan d'affaires et plan stratégique pour le projet du « Quartier Alzheimer ». Les membres du comité administratif souhaitent rencontrer les représentants de la Fondation québécoise de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées (FQMAMA) pour une période de 20 minutes le 9 mai prochain en vue d'obtenir de plus amples renseignements quant à ce projet.

2.4 Comité Défi-Parité - Constitution

Faisant suite à la résolution d'intention du conseil de la MRC à l'effet de constituer un comité Défi-Parité entérinée le 11 avril 2018, les membres du comité administratif recommandent de procéder à la constitution de ce dernier. Il sera composé de 4 à 5 membres et approximativement cinq réunions se tiendront au cours des deux prochaines années. Messieurs Laplante et Bonvouloir manifestent leur intérêt à siéger au sein de ce comité. Le tout sera discuté préalablement à la séance régulière du 9 mai 2018 pour connaître les élus intéressés à participer. À noter que les travaux, l'encadrement administratif et la coordination seront réalisés par Mme Jacynthe Dubien du Centre de femmes du Haut-Richelieu et non la permanence de la MRC puisque ces travaux sont subventionnés.

2.5 Rapport annuel 2017 - CETHR

Considérant l'agenda déjà complet de la séance de travail préalable à la séance régulière du 9 mai 2018, les membres du comité administratif invitent les représentants du Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu à présenter le rapport annuel 2017 préalablement à la séance régulière du 13 juin 2018.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Rapport annuel d'activités - AN 8

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution adoptant le rapport d'activités de l'an 8 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout en vue de son acheminement au ministère de la Sécurité publique.

3.2 PLIU - Suivi du dossier

Le directeur général soumet qu'une subvention de 5 000\$ a été versée par le ministère de la Sécurité publique, en conséquence;

1843-05-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE la répartition de l'aide financière de 5 000\$ reçue suive la même méthode de répartition des dépenses de la Partie I (volet sécurité incendie) et de la Partie V soit, à parts égales;

D'AUTORISER le directeur général à procéder au remboursement des municipalités.

ADOPTÉE

Les membres du comité administratif recommandent également l'adoption du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) pour compléter les démarches visant le versement de la subvention.

CAPV2018-05-01

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Mise en œuvre du PGMR - Rapport annuel 2017

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit adopter une résolution pour ratifier le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR en vue de l'obtention des subventions des programmes sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

4.2 Rapport d'activités 2017 - Compo-Haut-Richelieu inc.

Les membres du comité administratif invitent les représentants de Compo-Haut-Richelieu inc. à présenter le rapport d'activités 2017 dans le cadre de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2018, soit à 19h30.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rencontre avec le responsable du poste de la SQ - Horaire de travail

La rencontre avec le responsable de poste de la Sûreté du Québec à Lacolle est reportée au mois de juillet 2018 considérant l'agenda complet.

6.0 FONCTIONNEMENT

6.1 Finances

6.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 mai prochain.

6.1.2 Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du conseil le 9 mai prochain (art. 176.4 du C.M.).

6.1.3 Travaux de plomberie - Octroi de contrat

1844-05-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER un contrat pour des travaux de plomberie à la firme Plomberie Carillon inc. pour un montant de 5 860\$, taxes en sus, le tout suivant la soumission datée du 9 avril 2018;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.1.4 Congrès annuel de la FQM - Allée des MRC

Considérant la participation de la MRC à titre de Région vedette au cours de l'année 2017, les membres du comité administratif déclinent l'offre de participer à « L'Allée des MRC ».

6.1.5 Entretien ménager - Renouvellement annuel

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant le renouvellement annuel du contrat d'entretien ménager des bureaux de la MRC du Haut-Richelieu à la firme F2 Entretien.

6.2 Divers

6.2.1 Demandes d'appui

A) LPTAAQ - Mise à jour

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Bellechasse afin qu'une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ) intervienne en corrélation et cohérence avec les pouvoirs des municipalités et MRC en matière d'aménagement et de développement du territoire.

B) Montérégie économique - Pôle régional d'innovation

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer le projet « Hub Innovation Montérégie » déposé par Montérégie économique auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en vue de la création d'un Pôle régional d'innovation pour la Montérégie.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Ruisseau Hazen branche 28 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Demande d'entretien

Considérant qu'après analyse, la branche 28 du ruisseau Hazen n'est pas un cours d'eau sous la compétence de la MRC puisqu'il correspond à la définition d'un fossé de drainage en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, une lettre sera acheminée à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire afin de l'informer que la MRC n'interviendra pas puisqu'elle n'a pas juridiction dans ce dossier.

7.2 Entretien des cours d'eau - Services professionnels Comité de sélection - Nominations

Le directeur général soumet qu'un appel d'offres sera déposé auprès de SEAO pour obtenir des propositions relatives aux services professionnels visant l'entretien des cours d'eau. Le contrat devrait être octroyé par le conseil au cours de la séance ordinaire du 11 juillet 2018.

Par ailleurs, considérant que le processus d'analyse des soumissions nécessite la formation d'un comité de sélection (936.0.1.1, C.M.), il est suggéré de nommer Mme Michelle Chabot, M. Yannick Beauchamp et le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier et Mme Marielle C. Rondeau agissant à titre de secrétaire.

7.3 Rivière du Sud-Ouest et sa branche 1 - Sainte-Brigide-d'Iberville Sainte-Sabine et Farnham

7.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la rivière du Sud-Ouest et sa branche 1 situées en les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Sainte-Sabine et Farnham.

7.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la rivière du Sud-Ouest et sa branche 1 pour un montant de 63 072,00 \$ (taxes en sus).

7.4 Rivière du Sud, branches 28 et 29 - Henryville, Saint-Alexandre, Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois

7.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la rivière du Sud, branches 28 et 29 situées en les municipalités d'Henryville, Saint-Alexandre, Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

7.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans la rivière du Sud, branches 28 et 29 pour un montant de 53 899,55 \$ (taxes en sus).

7.5 Ruisseau Barbotte, branches 10 et 11 - Saint-Jean-sur-Richelieu

7.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le ruisseau Barbotte, branches 10 et 11 situées en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

7.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation CMR inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans le ruisseau Barbotte, branches 10 et 11 pour un montant de 17 151,00 \$ (taxes en sus).

**7.6 Rivière du Sud, branche 63 - Henryville et Saint-Sébastien -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 63 de la rivière du Sud située sur le territoire des municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien.

8.0 VARIA

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2018-05-01

10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1845-05-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier